

**PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL
DU 27 JANVIER 2011 – AMBERT**

Les délégués ont élargé la feuille de présence à leur arrivée :

- * 53 présents
- * 05 excusés
- * 20 absents

Le quorum est atteint et le comité peut se réunir.

L'ordre du jour est le suivant:

1-Approbation du procès – verbal de la séance du 14 octobre 2010.

2-Compte rendu des délégations du Président et du Bureau.

2-Affaires générales

2-1- Présentation de l'association Détours et ses missions auprès des collectivités par Mr LAUTERFIN, Président.

2-2-Attribution d'un aide exceptionnelle du SIVOM au conjoint survivant à la suite du décès d'un agent en activité.

2-3 Modification des délégations du Président et du Bureau Syndical.

3-Affaires financières

3-1 – Débat d'orientation budgétaire 2011.

3-2 – Subvention ADIL 2011.

4-Affaires techniques

4-1 – Location de bennes pour bouteilles de gaz

4-2- Demande de subvention au Conseil Général pour acquisition de colonnes à verre et rénovation pluriannuelle des déchèteries.

4-3- Convention reprise de plastiques avec la Société SOLOVER.

4-4 – Validation marché de fournitures de carburant.

5-Affaires du personnel

5-1 – Recrutement personnel temporaire

5-2 – Remboursement frais kilométriques

5-3 – Modification du tableau des effectifs- créations et suppressions de postes.

5-4 – Convention recours personnel temporaire collecte des ordures ménagères avec l'association Coup de Main

5-5 –Validation plan de formation 2010 du personnel et prévisionnel 2011.

5-6-Création pour besoins occasionnels d'un animateur territorial pour l'accompagnement à la scolarité et à la parentalité:

6-questions diverses :

HOMMAGE A FABIEN FAYET

Mme le Président souhaite rendre hommage à Mr FAYET Fabien, adjoint au directeur des services techniques disparu subitement le 30 décembre 2010.

« Nous avons tous été affectés par le décès subit, imprévisible, improbable de Fabien.

Il avait 36 ans et nul n'aurait pu imaginer qu'il nous quittât si vite, si brusquement, si jeune.

Et cette soudaineté que rien ne laissait présager nous rend encore plus douloureux son départ.

Fabien était pour nous tous au SIVOM plus qu'un simple responsable de service, depuis 3 ans qu'il travaillait à nos côtés, il avait su s'imposer comme un remarquable et exemplaire professionnel, mais aussi comme homme de cœur.

Tous l'appréciaient, tous le respectaient, tous l'aimaient.

Chacun a pu mesurer le sérieux de son travail, son efficacité, sa disponibilité et sa détermination à faire plus et mieux, tourné résolument vers l'avenir- il venait de réussir brillamment le première partie du concours de technicien supérieur et nourrissait les meilleurs espoirs pour l'oral.

C'était aussi un homme généreux, soucieux de l'autre, de ses compagnons de travail, attentif à leur situation, à leurs difficultés, toujours prêt à chercher la solution qui arrange – toujours prêt à faire plaisir.

Il était simplement humain, profondément humain, ce qui faisait de lui un collaborateur qui nous était cher.

Aujourd'hui, au nom de ses compagnons du SIVOM, au nom des élus délégués de notre syndicat, je tiens à dire notre peine et l'affection que nous portons à Carole, son épouse, à ses enfants et à toute sa famille. Fabien nous manquera assurément, mais il restera présent dans le cœur de chacun de nous, longtemps, très longtemps, il était notre ami.
Je vous invite mes chers collègues à une minute de silence pour saluer sa mémoire. »

Le comité observe une minute de silence.

Mr CHEVALEYRE Christian, Maire d'AMBERT souhaite la bienvenue aux délégués du SIVOM. Il présente ses vœux de bonne année à l'assemblée pour cette 2011 marquée par des incertitudes dans l'élaboration budgétaire des collectivités. Il se félicite de l'entière collaboration entre le SIVOM et la commune d'AMBERT avec des projets à venir tels que l'adhésion d'AMBERT au SPANC et la mutualisation des moyens pour la vidange des installations individuelles. Le SIVOM caractérise selon lui, un bel exemple du volet intercommunal, « du travailler ensemble » mettant en valeur le territoire de l'arrondissement. Au moment de la réforme territoriale, il invite les communes à se saisir du débat et de la réflexion sur leur avenir car elles constituent l'échelon pertinent et sont à l'origine des communautés de communes. L'année 2010 a été bénéfique au territoire avec des réalisations diverses en direction de la jeunesse ou au bien être de nos concitoyens dans le cadre d'un engagement raisonné. C'est ainsi, qu'un réseau de chaleur est en cours de réalisation sur Ambert. La commune travaille parallèlement à l'isolation des bâtiments communaux tels que la crèche. De plus, la communauté de communes du pays d'Ambert vient d'achever le plan d'aménagement de développement durable, première étape du futur plan local d'urbanisme intercommunal. Cet outil est important quand on s'aperçoit que la commune compte 15% de logements vacants. Notre vallée est touchée par la désertification des centres bourgs alors qu'ils constituent un atout majeur pour une ville harmonieuse. Dans ce cadre, AMBERT doit être perçue comme un atout et non comme la ville voulant tout contrôler. Il existe donc une interdépendance vitale entre les collectivités. Mr le Maire souhaite réaffirmer la solidarité d'AMBERT vis-à-vis du reste de l'arrondissement comme elle sait compter sur celle des communes environnantes.

1- OBJET : VALIDATION DU PROCES VERBAL DU COMITE DU 14 OCTOBRE 2010..

Voir en annexe.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

2-OBJET : COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU PRESIDENT ET DU BUREAU.

En application des articles L2122-22, L2122-23 et L5211-9 du code général des collectivités territoriales et en vertu de la délibération du comité syndical du 30 avril 2008, Monsieur le Président rend compte des décisions prises depuis le dernier comité syndical :

1. Signature d'une convention pour le développement du cadastre numérique avec le Conseil Général du Puy de Dôme avec la création du système d'information géographique permettant l'attribution d'une subvention de 15000€ en date du 22 juin 2010.
2. Signature du marché n°17-2010 de prestations de téléphonie fixe et du remplacement de l'autocommutateur avec la société France Télécom – Orange pour un montant global sur 3 ans de 26440€ HT comprenant le remplacement d'un autocommutateur voix sur IP pour un montant de 5078€ HT dont la maintenance de l'équipement sur 36 mois et un budget prévisionnel d'un forfait de téléphonie fixe de 584,50€ HT/ mois dans le cadre d'une procédure adaptée.
3. Signature d'un marché n°10-2010 d'assurances dans le cadre d'une procédure adaptée pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2011 avec les lots suivants attribués à :
Lot n°1 : dommages aux biens avec la formule de base pour un montant de 3305,72€ TTC. Avec la SMACL-141, Avenue Salvador Allende -79031 NIORT Cedex 9
Lot n°2 : assurances des responsabilités et des risques annexes avec la formule de base pour un montant de 2957,39€ TTC et l'option A1 (pollution graduelle) pour un montant de 10032,00€ TTC. Avec la SMACL .Lot n°3 : assurances des véhicules à moteur avec la formule alternative 1 pour un montant de 5012,00€ TTC et l'option 1 auto collaborateurs pour un montant de 1600,00€ TTC. au Cabinet PILLIOT Assurances - 62922 AIRE SUR LA LYS CEDEX
Lot n°4 : protection juridique NON RETENUE .
Lot n°5 : protection fonctionnelle des agents et de ses élus avec la prime de 787,25€ TTC. à la SMACL .
Pour un montant annuel de 23695€ TTC/an au lieu de 31000€ TTC.
4. Signature d'un marché de fournitures et de prestations maintenance pour l'acquisition d'un photocopieur couleur de marque SHARP avec la société DESK SUD sise 36, rue SARLIEVE 63800COURNON D'Auvergne pour un montant de 7158,00€ HT pour la machine et un contrat de maintenance sur 5 ans de 11700€ HT dans le cadre d'une procédure adaptée.

5. Signature d'une convention avec l'Etat par l'intermédiaire du Pôle emploi d'AMBERT pour le renouvellement d'un contrat aidé pour le poste de chargée de mission ISO 14001 pour une prise en charge de 60% par l'Etat sur un 20 h pour une durée de 6 mois alors que le contrat initial prévoyait un renouvellement d'un an pour 35h avec une prise en charge de 90%.
6. Signature d'une convention avec le centre de gestion pour la signature de deux contrats aidés renouvelés pour des agents de collecte avec les mêmes conditions que pour le Pôle emploi d'AMBERT à l'exception d'une prise en charge de 90%.
7. Signature d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi d'une étude diagnostique assainissement avec la société EACS sise 22 rue de la poste à Ennezat (63) pour un prix de mission à la journée de 384€ HT .
8. Signature d'un marché de prestation collecte et traitement des DMS et DASRI des déchèteries avec la société CHIMIREC MASSIF CENTRAL sise à MENDE (48) pour un montant de 24 208.00€ HT dans le cadre d'une procédure adaptée.
9. Délibération du bureau syndical du 30 novembre 2010 autorisant le Président à signer une convention avec la CAF du 63 pour une convention 2011 local d'accompagnement scolaire pour le projet d'accompagnement à la scolarité et à la parentalité pour une aide 5900€ pour l'année scolaire 2010/2011.
10. Délibération du bureau syndical du 30 novembre 2010 autorisant le SIVOM à adhérer au service gestion des contrats aidés au centre de gestion départemental de la fonction publique territoriale permettant d'obtenir une prise en charge reconduite de 90% par l'Etat pour deux contrats aidés.
11. Délibération du bureau syndical du 30 novembre 2010 autorisant l'apport de déchets industriels banals pour l'année 2011 avec:
 - la société SOLOVER pour un traitement de déchets industriels banals de 500 tonnes .
 - la société VACHER pour un traitement de DIB de 8000 tonnes.
 - la société claustre ENVIRONNEMENT pour un traitement de DIB de 700 tonnes.
 - la société BOURBIE CENTRE PRAXY pour un traitement de DIB de 100 tonnes

LE COMITE PREND ACTE

3-Affaires générales

3-1- Présentation de l'association Détours et ses missions auprès des collectivités par Mr LAUTERFIN, Président.

Mr le Président de l'association DETOURS indique que l'association compte pour chaque chantier, 8 salariés à temps partiel avec un encadrant. Il en existe 4 actuellement et la compte également une secrétaire, un comptable, 1 coordonnateur. Il rappelle qu'en 2007, Détours comptait 10 chantiers. La période 2008-2010 a été difficile pour l'association qui a perdu 6 chantiers avec des problèmes d'organisation qui ont aboutis à déposer des plaintes au pénal par le nouveau bureau contre les anciens responsables. Confrontés à un déficit financier, les nouveaux responsables ont engagé une réorganisation de la structure pour retrouver la confiance des collectivités territoriales. Ainsi, Détours travaille sur de nouvelles bases avec comme axes prioritaires pour 2011 de favoriser le retour à l'emploi de chômeurs tout en les accompagnant socialement avec l'embauche d'un coordonnateur. Des liens se sont créés avec le GRETA dans un premier temps avec la structure d'OLLIERGUES dans le secteur de la maçonnerie en vue de faire bénéficier auprès des salariés d'une pré qualification professionnelle. Un rapprochement a été opéré avec les pôles emploi de la région et les missions locales. L'association réaffirme sa présence dans la rénovation du petit patrimoine avec 3 corps d'état représentés dans sa structure et prochainement la couverture. Le garage de Marat qui ne bénéficie que de l'aide du Conseil Général connaissait un déficit budgétaire. Afin de redresser sa situation, Détours a fait l'acquisition du garage Léon à OLLIERGUES avec une aide financière de 32k€ et vise désormais à ouvrir son activité non seulement aux bénéficiaires du RSA mais également à l'ensemble des personnes vivant des minimas sociaux.

Un autre projet devrait voir le jour avec la création d'une équipe mobile bâtiment en constatant les demandes spécifiques des collectivités en matière d'entretien de bâtiment. Ainsi, l'association a pu réaliser l'entretien des lavoirs de Chateldon.

L'intervention dans les communes se traduit par une équipe de 8 personnes et d'un encadrant mise à la disposition de la collectivité la journée. Un premier rendez-vous permet d'établir un devis auprès de la collectivité. Le coût pour la collectivité est de 200€ la journée pour l'équipe avec la prise en charge des fournitures.

Deux autres projets sont en cours de réflexion avec la création d'un maraichage à Cunlhat et Thiers permettant de créer une AMAP et de travailler avec les épiceries sociales locales en vue de fournir des légumes frais. Enfin, Détours envisage mettre en place une location de scooters. L'ensemble de ces informations seront prochainement regroupées dans une plaquette qui sera diffusée auprès des collectivités. Mr LAUTERFIN remercie l'assemblée de son attention.

3-2-Attribution d'un aide exceptionnelle du SIVOM au conjoint survivant à la suite du décès d'un agent en activité.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la disparition subite de Mr FAYET Fabien, adjoint au directeur des services techniques, survenue le 30 décembre 2010.

Considérant que l'ensemble de l'équipe du SIVOM profondément touchée par ce décès, souhaite rendre hommage à Fabien qui depuis avril 2008 assurait avec qualités, compétences et dynamisme ses responsabilités au sein de notre collectivité.

Considérant que pour venir en aide à sa femme Mme Carole FAYET et ses enfants Louis et Jade, Mr le Président propose au comité syndical d'accorder une aide exceptionnelle à Mme FAYET d'un montant de 3000€.

LE COMITE SYNDICAL

Sur rapport de son Président et après en avoir délibéré.

Est invité à:

ACCORDER une aide exceptionnelle de 3000€ à Mme FAYET Carole épouse de Mr FAYET Fabien.

DONNER POUVOIR à Monsieur le Président pour entreprendre l'ensemble des démarches nécessaires en vue de la réalisation de la présente délibération.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

3-3 Modification des délégations du Président et du Bureau Syndical.

Vu le code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 2122-22 et L5211-10 relatifs aux délégations du Président et du Bureau syndical,

Vu le décret N°2008-1356 du 19 décembre 2008 relatif au relèvement de certains seuils du code des marchés publics,

Vu la délibération du Comité Syndical en sa séance du 04 juin 2008 relative aux délégations attribuées au Président et au Bureau syndical

Considérant qu'il peut être donné délégation au Président pour la durée de son mandat.

Considérant qu'en fonction de l'évolution juridique, il est nécessaire de modifier ces délégations qui sont les suivantes:

1. 1° de procéder, dans les limites fixées à 200.000€ par le Comité Syndical, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les acte nécessaires;
2. 2° de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le **règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ; et des accords cadres d'un montant inférieur à 500.000€ HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;**
3. **3° de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;**
4. **3° 4° de passer les contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;**
5. 4° de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services ;
6. 5° d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
7. 6° de décider l'aliénation de gré de biens immobiliers jusqu'à 4 600 € ;
8. 7° de fixer les rémunérations et de régler les frais honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
9. 8° de fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines) le montant des offres du Syndicat à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
10. 9° d'exercer au nom du Syndicat le droit de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que le Syndicat en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions fixée par le Conseil Syndical
11. **D'intenter au nom du Syndicat les actions en justice ou de défendre le Syndicat dans les actions intentées contre lui pour tout contentieux ;**

12. 10° de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la **limite fixée de 1500€ HT.**
13. **De réaliser les lignes de trésorerie sur la base de 300.000€ maximum**
14. **De prendre les décisions mentionnées aux articles L.523 et L.523-5 code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur les terrains du Syndicat :**

Le Président doit rendre compte au Comité Syndical des décisions prises en vertu de cette délégation.

En vertu de l'article L 5211-9 du code général des collectivités territoriales, le Président représente de droit le syndicat en justice.

LE COMITE SYNDICAL

Sur rapport de son Président et après en avoir délibéré,
est invité à :

DONNER délégation au Président en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

CHARGER Monsieur le Président de l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

4-Affaires financières

4-1 – Débat d'orientation budgétaire 2011.

Vu le code général des collectivités territoriales et en particulier son article L 2312-1,

Considérant la nécessité d'organiser un débat sur les orientations générales du budget de l'exercice à venir et sur les engagements pluriannuels envisagés dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget .

LE COMITE SYNDICAL

Sur rapport de son Président, après avoir pris connaissance du document joint à la présente délibération est invité à :

PRENDRE ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire préalable au vote du budget primitif 2011.

SIVOM de l'Arrondissement d'Ambert

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2011

Le débat d'orientation budgétaire permet de faire le point chaque année sur l'exécution budgétaire de l'exercice précédent et d'annoncer les objectifs financiers pour l'année à venir ainsi que les orientations pluriannuelles d'investissement.

1-CONTEXTE BUDGETAIRE

L'exécution budgétaire 2010 n'a pas connu d'imprévus par rapport aux annonces du vote du budget primitif. Il a été marqué par trois faits marquants en matière financière :

- 1- **Une hausse de la fiscalité avec la taxe sur les activités polluantes (TGAP) qui en 2010 est passé de 15 € à 20€** par tonne. Cette mesure a engendré un surcoût de 100.000€ pour 2010 soit une hausse cumulée du double depuis 2008 représentant +5% des dépenses réelles de fonctionnement du budget général de 2010 .
- 2- **La prise en charge par le VALTOM à compter du 1^{er} janvier 2010 de toutes les dépenses d'investissement réalisées ou à réaliser au centre d'enfouissement** liées à des capacités nouvelles de stockage. Ainsi, le VALTOM a pris en charge les emprunts liés aux dépenses pour des capacités nouvelles de stockage à partir de 2010 soit un montant de 700 k€ représentant une annuité de 60 k€ainsi que les dépenses nouvelles d'investissement telles que la future station d'épuration. Au total le VALTOM rembourserait sur un plan pluriannuel plus de 1,2 millions d'euros entraînant d'ores et déjà près de 240.000€ de recettes en 2010.
- 3- **un effort prolongé sur la limitation des dépenses de fonctionnement** et la recherche de nouvelles recettes afin de maintenir l'autofinancement du SIVOM qui avec les recettes du VALTOM a été consolidé en 2010.

La réalisation budgétaire 2010.

Le vote du compte administratif 2010 attestera d'une maîtrise des dépenses avec un taux de réalisation pour les dépenses de fonctionnement inférieur au budget prévisionnel et un excédent de fonctionnement reporté 2010 qui pourrait atteindre près de 2 millions d'euros au lieu de 1,2 millions en 2009 et 2008.Ce bon résultat provient d'une part, principalement du remboursement par

le VALTOM de près de 240.000€ en 2010 et d'autre part d'une recette plus importante de la revente des déchets recyclables (+95.000€).

Ainsi, la capacité d'autofinancement nette du SIVOM passe de 185.000€ en 2009 à 484.000€ en 2011

Au niveau des investissements 2010, le compte administratif soulignera un niveau de réalisations de 1.270.000€ au lieu de 1.030.000€ de dépenses en 2009. Cependant, en raison du fort excédent à la section de fonctionnement, le SIVOM a décidé de ne pas recourir à l'emprunt en 2010 pour un montant de 400.000€. Le compte administratif actera un solde négatif de 488.000€ pour la section de d'investissement au lieu d'un excédent de 270.000€ en 2009 qui sera comblé avec l'affectation des résultats de 2010.

LA REALISATIONS DES INVESTISSEMENTS 2010 VOIR EN ANNEXE

L'activité 2010 du SIVOM a été caractérisée par :

LES PRINCIPALES REALISATIONS :

Ordures ménagères: un effort collectif pour améliorer le tri sélectif (+1,5% de tonnage sur un an) et diminuer la production de déchets(-2%).

Un centre d'enfouissement modernisé et engagé dans un plan de lutte contre les nuisances olfactives, soucieux du respect de l'environnement (certification ISO 14001 et valorisation biogaz par l'électricité).

Petit patrimoine: succès de la réalisation du film sur l'histoire du Chapelet en Pays d'Ambert (800 spectateurs au cinéma la Façade) et la journée du patrimoine de pays avec la semaine gitane.

Informatique et e procédures: 62 collectivités dotées du logiciel de gestion comptable—85 % des collectivités télétransmettent désormais leurs actes administratifs -Création d'un Système Informatique Géographique (SIG) avec le cadastre numérisé (voir notre site internet).

SPANC: renforcement des missions d'aide et de conseil auprès des propriétaires de 9000 installations individuelles – un coût désormais unique de vidange pour tous les usagers de l'arrondissement.

Aide à la scolarité: 40 écoles et 2178 élèves concernés par la mise à disposition de matériels pédagogiques avec 8500€ de rénovation du parc.

Insertion sociale des gens du Voyage : clôture de l'action sociale engagée par le Conseil Général mais projet de soutien à la scolarité et à la parentalité en direction des élèves du Collège d'Ambert.

Développement social du SIVOM :

- Mise à jour du document unique de prévention des risques professionnels.
- 250 jours de formation auprès de 50 agents.
- Travail paritaire en vue d'améliorer les conditions de travail, d'hygiène et de sécurité des agents impulsé par l'Agent de la mise en œuvre (ACMO).
- Attribution à chaque agent de 10 chèques repas par mois pour un temps complet.
- Finalisation du principe d'équité des avantages entre agents de même grade.

1-1 LE BUDGET GENERAL 2011

Pour rappel, le budget général primitif général 2010 s'élevait à 5.517.989€ € en fonctionnement et 2.245.663€ en investissement.

Le budget général du SIVOM intègre les budgets :

- 812- ordures ménagères
- 020- administration générale
- 524- accompagnement à la scolarité et à la parentalité
- 96- informatique
- 213- aide à la scolarité en milieu rural.

Le budget primitif 2011 sous réserve des derniers ajustements est évalué pour un montant identique à 2010.

Globalement le budget connaît une **maîtrise de ses dépenses prévisionnelles** tout particulièrement pour les dépenses à caractère général et le poste du personnel.

La seule hausse provient de la mise en œuvre du nouveau traitement des lixiviats en 2011 au centre d'enfouissement qui entraînera une hausse de 300.000€ des dépenses réelles de fonctionnement.

Pour équilibrer le budget, le SIVOM doit porter un effort particulier sur la limitation des dépenses de fonctionnement et la recherche de nouvelles recettes à travers les Déchets Industriels Banals représentant près de 30 % des recettes de fonctionnement et la TEOM plus de 55 % des recettes de fonctionnement.

Afin d'apprécier le niveau de la pression fiscale de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, le VALTOM dresse chaque année un tableau comparatif de la cotisation moyenne à l'habitant sur le département faisant apparaître que **les habitants de l'arrondissement d'AMBERT payaient une cotisation par habitant de 78,49€ en 2009 au lieu d'une moyenne départementale de 98,65€ soit un coût inférieur de 25% ;**

2- LES GRANDES LIGNES DU BUDGET 2011.

LES GRANDS EQUILIBRES POUR 2011.

Section de fonctionnement

- **Maintien des dépenses** par rapport à 2010 **autour de 5 millions d'euros** avec recherche d'économies supplémentaires à travers la politique d'achat public du SIVOM. L'inflation pour 2011 est estimée à un taux de +1,5%
- **Evolution des dépenses de personnel maîtrisées avec 3 créations de poste (pérennisation des contrats aidés) et le départ en cours de 2011 de 3 agents à la retraite.**
- **Capacité d'autofinancement atténuée** par rapport à 2010 (240k€ en 2011 au lieu de 484k€ en 2010).

Section d'investissement.

- **Un BUDGET d'investissement s'élevant autour de 2,9 millions d'euros** au lieu de 1,95 millions en 2010 afin d'engager les travaux de mise en conformité du CSDU et moderniser le service de collecte des ordures ménagères et de tri sélectif.
- **Un fond de compensation de la TVA de 2011 de 190.000€.**
- **Le recours prévisionnel à l'emprunt pour 2011 en fonction des objectifs préalablement exposés ne serait pas retenu.**

Le budget d'investissement 2011 se situe autour de 1,2 millions d'euros (voir annexe 2).

LES ACTIONS NOUVELLES DU SIVOM en 2011.

Collecte et traitement des ordures ménagères :

Collecte :

- Collecte sélective en porte à porte de la vallée de l'Ance après le secteur de Cunlhat et St Amant Roche Savine en 2010 permettant de dépasser les 40% d'usagers collectés en sacs.
- La poursuite du suivi de tournées en vue d'améliorer le tri sélectif et la prévention de production des déchets.
- Mise en place du programme local de prévention des déchets avec l'ADEME qui permettrait d'obtenir une subvention globale de 240.000€ sur 5 ans.

Centre d'Enfouissement :

- Poursuite de l'aide financière du VALTOM dans les investissements nouveaux qui pourrait se situer autour de 500.000€ en 2011 (à confirmer)
- Mise en place de la certification ISO 14001 du site en vue d'améliorer ses performances environnementales ;
- Poursuite et amélioration du plan de lutte contre les nuisances olfactives ;
- Amélioration du traitement des lixiviats avec la construction d'une nouvelle station d'épuration ;
- Mise en place de la valorisation électrique du Biogaz.

Petit patrimoine et patrimoine vivant :

- Réalisation de nouveaux films documentaires du service petit patrimoine – patrimoine vivant ;
- Organisation de la journée de patrimoine de pays 2011 sur le thème du Patrimoine caché.

SPANC :

- réflexion pour développer dans les prochains mois des actions adaptées et soutenir les propriétaires en vue de faciliter les réhabilitations des installations non acceptables

Informatique et e procédures :

- Fin de l'installation du logiciel comptabilité dans toutes les collectivités ;
- Mise en place du logiciel paie ;
- Poursuite de la dématérialisation des actes administratifs
- Refonte du site internet du SIVOM,
- Mise en place d'une plate forme sur l'arrondissement de dématérialisation des marchés publics.
- Développement du système d'information géographique avec l'intégration des couches supplémentaires de données.

Développement social du SIVOM :

- Poursuite du travail paritaire élus/ personnel pour l'amélioration des conditions de travail des agents,
- Soutien du SIVOM pour la création d'un comité des œuvres sociales complémentaire à l'action du CNAS en vue de l'amélioration des avantages sociaux ;
- Augmentation de +50% du temps de formation continu en 2011 et élaboration d'un règlement intérieur du temps de formation.

2-1 BUDGET ORDURES MENAGERES –FONCTION 812.

Le budget prévisionnel 2011 s'élève autour de 5.300.000€ au lieu de 4.722.892€ au BP 2010 soit une augmentation approchant les 370.000€. Malgré, une stagnation des dépenses traditionnelles de fonctionnement voire une diminution, cette hausse de +7.5% du budget par rapport à 2010 provient essentiellement de la mise en place d'une nouvelle unité de traitement des lixiviats au centre d'enfouissement du Poyet à la suite d'une demande expresse de l'Etat.

Chapitre 011-Les dépenses à caractère général

Le chapitre pourrait s'élever à près de 2.000.000€ au lieu de 1.630.000€ pour le BP 2010 au lieu de 1.606.095 € au BP 2009 soit une évolution de +370.000€ et + 22% par rapport à 2010.

La hausse de ce chapitre provient essentiellement de :

1. coût de la location-vente de la nouvelle station d'épuration à partir de fin avril 2011 pour 150.000€ estimés ;
2. La maintenance de la nouvelle STEP et le coût de traitement des lixiviats à raison de 13 € HT/m3 au lieu 3 € / m3 actuellement
3. +15000€ d'eau et d'électricité avec la nouveau traitement des lixiviats.
4. Le remboursement par le SIVOM de la prise en charge de deux contrats aidés au Centre de Gestion qui étaient auparavant pris en charge directement en 2010 par le budget personnel.

Sans ces nouvelles mesures, le chapitre 011 n'aurait évolué que de +35.000€ soit +2%.

CHAPITRE 60 Dépenses de matières premières passent de 399.500€ à 530.000€ soit +130K€ soit +32,44%

Les augmentations :

Energie –électricité- gaz aux articles 60611 et 60612 est augmenté en fonction de l'alimentation de la nouvelle station d'épuration +15k€.

Article 60632 fournitures petit équipement :+100k€ correspondant aux réparations de la flotte véhicules imputés sur l'article 61551 : matériel roulant en 2010

Article 60618 autres fournitures non stockables +5k€ correspond au budget pneus de la flotte véhicules avec le remplacement des pneus du tractopelle.

CHAP.61 SERVICES EXTERIEURS

Il passe de 762.665€ à 930.000€ soit +167.335€ soit+22% avec la location vente de la nouvelle station d'épuration (+150 k€)

Les augmentations :

611- contrats de prestations location mobilières + 3000€ avec l'augmentation du coût d'entretien des habits de travail.

L'attribution de chèques de table à l'ensemble des agents représentant un budget de 16000€ moins la participation employés de moitié en recettes de fonctionnement.

L'article intègre une convention avec la SATESE pour le suivi du traitement des lixiviats de l'ISDND pour un montant de 5000€.

Article 613 passe de 20.000€ à 153720€ avec 150k€ de location vente de la nouvelle station d'épuration.

Article 6156 augmente de 43635€ à 188300€ avec un prévisionnel de traitement de 150.000€ de la nouvelle station sur 7 mois.

Les diminutions :

ARTICLE 61551 passe de 150.000€ à 42000€ en 2011 du fait d'une nouvelle imputation comptable de l'ensemble des réparations extérieures de la flotte véhicules. Ce budget correspond aux pièces détachées de l'atelier mécanique.

61558 diminue de 7000€ en prévoyant un niveau moins important de réparations des bennes 6 roues qu'en 2010.

Article 616 passe de 31000 à 22600€ avec le nouveau contrat d'assurances dans le cadre d'une procédure adaptée.

Article 617 études et recherches est doté d'une somme moindre de 10K€ qui concerne l'ensemble des analyses réglementaires du Poyet. Le programme d'études débouchant sur des travaux neufs est plus important (voir le budget investissement).

L'article 6188 - autres frais divers correspondant aux prestations extérieures pour le tri sélectif stagne à 381000€ pour un réalisé en 2010 de 300k€. Il est prévu une hausse du tonnage de la collecte sélective

A noter, l'article 6184 versement à des organismes de formation. L'enveloppe formation est fixée à 17.000€ correspondant aux formations hygiène et sécurité pris en charge directement par le SIVOM

CHAPITRE 62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS

Il se maintient à 49k€ en vue de doter l'ensemble de la flotte véhicules de portables face à la dégradation de la qualité du réseau radio constatée ces deux dernières années. La mise en concurrence des frais téléphoniques avec le nouveau central téléphonique permettra de gagner une économie de 20% sur ce chapitre de dépenses

CHAPITRE 63 : IMPOTS ET TAXES

Il se maintient à un niveau élevé de 485.000€ correspondant à la hausse 2010 de la TGAP par tonne de déchets enfouie.

L'aboutissement des projets de valorisation électrique du biogaz et de la certification ISO 14001 en cours d'exercice permettront de réaliser une économie de 100.000€ voire 220.000€ en année pleine.

CHAPITRE 012.- PERSONNEL

années	BP	CA	Budget personnel net réalisé - atténuations de charges
2008	1.611.193.€	1.422.378€	1.369.076 €
2009	1.617.067€ (+0,36%)	1.464.496€ (+2.96%)	1.390.538.17€ (+1.57%)
2010	1.751.158€ (+8.29%)	1.540.485€ (+5,19%)	1.436.772,50€ (+3.32%)
2011	1.623.736€ (-1%)		

Il n'évolue pas en 2011 tout en prévoyant la pérennisation avancée (réforme de la prise en charge de l'Etat) de 3 contrats aidés en milieu d'année 2011 . **Le coût supplémentaire pour la collectivité de la fin anticipée et de la diminution de la prise en charge par l'ETAT est estimée à 92.740,88.€.**

Le budget 2011 intègre les évolutions d'échelon et de grade pour une vingtaine d'agents du service.

La diminution s'explique par le départ en retraite de 3 agents remplacés durant l'exercice 2011.

Le recours au personnel intérimaire se stabilise autour de 70.000€ au lieu de 115000€ en 2009.

CHAPITRE 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Il se maintient à 133K€ avec une hausse de la participation/habitants annoncée de +2,5% auprès du VALTOM prenant en charge les projets nouveaux de la compétence traitement des centres d'enfouissement technique du département .

CHAPITRE 66 – CHARGES FINANCIERES

Il baisse de 113 K€ à 109k€ en fonction du tableau d'amortissements des emprunts souscrits et le non recours à l'endettement en 2010.

CHAPITRE 68 AMORTISSEMENTS

Le chapitre passe de 362825€ à 395450€ pour les investissements à amortir.

LES DEPENSES IMPREVUES : sont budgétées à hauteur de 200.000€ au lieu de 320000€.

Le virement à la section d'investissement budgété s'élèverait à hauteur de 600.000€ au lieu de 700.000€ mais avec un excédent reporté 2010 plus important à la section d'investissement en 2011.

LES RECETTES

CHAPITRE 70 PRODUITS DES SERVICES

Le réalisé fait état d'un montant de 1.255.555€ au lieu d'un prévisionnel 2010 de 1.150.000€ du fait d'un accueil plus important de Déchets industriels banals (DIB) que prévu. (+630 tonnes sur un total de 12941 tonnes en 2010).

Les éléments financiers sont bâtis sur la base d'un apport de déchets extérieurs de 12500 tonnes/an.à travers les conventions 2011 avec les entreprises. Les DIB représentent près de 30 % des recettes de fonctionnement.

- La redevance spéciale usines devrait augmenter de 8000€ en 2010 à 12000€ en 2011 avec l'augmentation du nombre d'assujettis et une réforme de son type de tarification incitative.

CHAPITRE 73 IMPOTS ET TAXES

Le gouvernement a décidé d'une réévaluation des bases imposables de 2010 de +2% au lieu de 1,2% en 2010. A ceci s'ajoute une augmentation naturelle des bases qui évolue chaque année de 1 à 2% entraînant ainsi une évolution globale de 3 à 4% des bases pour 2011.

Bases 2010 notifiées sont de 25.325.975€ avec une évolution en moyenne de +3.5% soit un total 2011 de 26.212.384€ de bases estimées en 2011 .

Un taux de fiscalité de 10.03% maintenu entraînerait une recette TEOM estimée à 2.629.102€ soit +86000€ par rapport à 2010.

Il est donc proposé de ne pas augmenter la fiscalité pour 2011.

CHAPITRE 74 DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS.

Le réalisé 2010 est plus important que prévu avec +334.000€ sur un BP 2010 de 235.000€. cette hausse provient d'une part du remboursement par le VALTOM de travaux du CSDU pour un montant de 239.000€ et d'autre part de la hausse de la revente des déchets recyclables pour une plus value de 95.000€ avec la reprise de marchés.

Pour 2011, il est prévu de tabler sur une recette attendue certaine de 471.000€ dont 226.000€ de remboursement par le VALTOM pour les travaux du centre du Poyet. Mais, ce chapitre pourrait dépasser les 500k€ si les engagements du VALTOM sont confirmés et le marché des déchets recyclables soit soutenu.

La faible participation de l'éco organisme agréé ECO EMBALLAGES.

Malgré la nouvelle convention pluriannuelle en 2011, ECO EMBALLAGES participerait à hauteur de 130.000€ en 2011 pour couvrir la collecte sélective des déchets recyclables du SIVOM alors que cette dernière coûte 4 fois plus chère.

Cet éco-organisme agréé par l'Etat perçoit la contribution financière des producteurs d'emballages afin de contribuer à l'élimination des déchets d'emballages qui résultent de la consommation par les ménages de leurs produits. Le Grenelle de l'Environnement prévoit que les producteurs d'emballages doivent à partir de 2011 contribuer à hauteur de 80% des coûts nets pour la collecte, le tri, et le traitement des emballages recyclables.

Or, les associations d'élus locaux estiment que ces engagements ne sont pas respectés. Ils estiment que la moitié du coût de la gestion des déchets d'emballages (évalué à plus d'un milliard d'euros par an en France) est laissée à la charge des contribuables locaux. Le respect du Grenelle devrait se traduire dans les nouveaux contrats Syndicats/ Eco – Emballages au doublement des subventions (780 millions en 2012 au lieu de 410 en 2009). Les premiers éléments en possession du SIVOM montrent que la nouvelle convention avec Eco Emballages qui devrait être adoptée en 2011 par le Comité Syndical n'apporterait qu'une très faible augmentation de son aide pour la collecte sélective pour un coût net en 2009 de 152 € par tonne pour l'arrondissement d'AMBERT.

CHAPITRE 013- ATTENUATION DE CHARGES :

Le chapitre qui correspond aux remboursements maladie des agents et aux subventions pour les contrats aidés est maintenu à 60.000€ qui pourrait être plus important en fonction d'un réalisé de 103.000€ en 2010.

2.2. COMPARATIF BUDGET OM

Dépenses de Fonctionnement

Dépenses de Fonctionnement

	BP 2009	BP 2010	BP 2011
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	406.645	396.500	527.100
61 - SERVICES EXTERIEURS	813 800	738.603	929.568
62 – AUTRES SERVICES EXTERIEURS	67 400	47.000	48.500
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	208 250	509.691	497.437
014 – Reversement TEOM St Gervais	17 446	0	0
012- CHARGES ET PERSONNEL	1.617.067	1.661.566	1.623.736
65- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	127 050	135.550	135.550
66 - CHARGES FINANCIERES	114 799	111.480	108.050
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 200	1.200	1700
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	373 656	320.150	395.450
022 - Dépenses imprévues	170 000	320.000	267.947
023 - Virement à la section d'investissement	770.140	718.335	720.375
TOTAL	4.799.468	4.961.119	5.255.863.

Recettes de fonctionnement

	BP 2009	BP 2010	BP 2011
70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	1 331.264	1.170.700	1.150.250
7331 - TEOM	2 232.051	2.301.409	2.500.018
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	183 000	234.900	471.000
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	20 000	58.000	60.000
75 - Autres produits de gestion courante	3 230	3.000	3.000
77 - Produits exceptionnels	0	883	0
77 - REPRISES SUBVENTIONS BIENS AMORTISSABLES	10 650		0
002 - EXCEDENT	1 029 922	1.192.227	1.065.678
TOTAL	4 799.468	4.961.119	5.255.863.

2-3. Administration générale

Les dépenses

L'exercice 2010 est marqué par un excédent de fonctionnement cumulé autour de 85000€ soit +30.000€ par rapport à 2010.

Le budget prévisionnel 2011 s'élèverait autour de 345K€ soit un niveau inférieur à 2010. (400.000€). Tous les chapitres de dépenses sont en stagnation afin de maintenir un équilibre budgétaire retrouvé.

Le budget personnel diminue de 30.000€ avec entre autre la mise à disposition moins importante de la responsable du SPANC pour le SIG (6 mois au lieu de 9 en 2010). L'article 616 primes d'assurances diminue de 7300€ pour atteindre seulement 1200€ en 2011.

Les mesures nouvelles :

- 5000€ sont prévus dans l'abonnement annuel d'une plateforme dématérialisée marchés publics pour les communes membres.
- 6500€ correspondent pour la mise en place de formations hygiène et sécurité et informatique auprès des communes membres

Le programme thématique de formation 2011 se composerait de stages gestes et postures, initiation à l'informatique (approfondissement word, découverte excel et internet), extincteurs premiers secours.

- 4500€ sont provisionnés pour abonder le budget soutien à la scolarité et à la parentalité si aucune subvention du Conseil Général est décidée pour cette action ;
- 3000€ sont inscrits pour une participation au futur COS du personnel pour l'aide à l'entrée des piscines municipales et les cinémas du territoire.

Les recettes

La part de la TEOM consacrée à ce budget pourrait s'élever à 130.000€ au lieu 181.326€ en 2010 et de 181,3k€ en 2009.

Les investissements 2011 :

BUDGET ADM 2011	
6-SIG 2010	27 500,00 €
7-AUTOCOMMUNICATEUR	6 000,00 €
COPIEUR	8 600,00 €
SITE INTERNET	6 000,00 €
SECURITE SALLE REUNION	1 000,00 €
MOBILIER	1 000,00 €
INFORMATIQUE	1 000,00 €
TOTAL BUDGET ADM 2011	51 100,00 €

Participation des communes :

Il est proposé de ne pas augmenter en 2011 la participation des communes fixée à 3,76€ / habitant après la hausse de +5% en 2010.

2-4- le SPANC

Le compte administratif 2010 actera d'un excédent de 2500€ arrondis en fonctionnement pour la première fois mais un déficit à la section d'investissement d'un même montant.

Le budget 2011 se situerait autour de 63.000€ au lieu de 70.000€ en 2010 mais avec de profondes modifications en interne. En effet, depuis le courant de l'exercice 2010, le budget n'intègre plus la gestion déléguée à l'entreprise SARP pour le contrôle de l'existant ni la refacturation des vidanges des installations pour un budget global de 35.000€.

En dépenses :

le SPANC dressera une étude diagnostique de l'assainissement permettant de définir les objectifs et les missions nouvelles du SPANC pour résorber les installations polluantes (plus de 2000 unités soit 25% du parc) . Pour ce faire, il sera fait appel à un étudiant à travers un stage d'études de 3 à 4 mois qui sera organisé sous le contrôle du Bureau d'études EACS (budget global de 6500€).

A travers l'augmentation de la charge de travail en régie et l'action nouvelle en matière de réhabilitation et de mutualisation de moyens en matière d'assainissement collectif, **il est proposé de recruter à partir de mai 2011 un technicien à temps complet.** A partir de cette date, la mise à disposition de l'agent de maîtrise principal du centre du Poyet ne serait plus obligatoire et le service serait composé d'un agent administratif à mi temps et de ce technicien. Les frais accessoires du technicien sont prévus tout particulièrement la location et le carburant d'un véhicule de service.

En recettes :

A la suite de la réflexion menée par le comité syndical et les avis recueillis des communes membres, il est proposé pour 2011 de poursuivre la gestion en régie du contrôle du neuf et du réhabilité (250 visites soit 125 installations contrôlées) pour un tarif unitaire 2011 maintenu à 135€.

La poursuite du contrôle de l'existant sera engagée pour un tarif proposé de 60€ en 2011 au lieu de 40€ précédemment pour une centaine de contrôles envisagée en 2011. Cette estimation tient compte de l'évolution juridique augmentant le nombre

d'installations à contrôler (contrôle inférieur à 3 ans indispensable pour la vente d'une habitation, obligation de mise aux normes de l'installation dans un délai d'un an pour les nouveaux acquéreurs, ...). Autre action nouvelle pour 2011, **Afin d'équilibrer le budget, il est nécessaire de trouver une nouvelle recette pour un montant de 41.000€ soit 65% du budget.**

Ainsi, il est proposé une contribution des communes membres :

1. Une contribution par habitant correspondant à **2€/ habitant.**

Bien entendu, cette estimation ne tient pas compte de l'adhésion des communes d'Ambert de la communauté de communes d'Ambert qui pourraient adhérer ainsi que la commune de St Gervais s/ Meymont au SPANC en 2011 et ainsi minorer la cotisation des communes. Ainsi, l'appel à cotisation qui interviendrait en fin d'année 2011 pourrait se situer à 1,50€ / habitant.

2-5- l'informatique

Le budget se situerait autour de 65.000€ ne connaissant pas de grandes variations par rapport à 2010. Il tiendra compte que de l'évolution des prix pour 2011.

Les actions nouvelles pour 2011 :

- Finalisation de l'installation du logiciel comptabilité dans les collectivités membres (6 sur 62).
- Début de la mise en place du logiciel paie.

Représentant un investissement 2011 de 36500€.

La participation des communes fixée en 2011 se maintiendrait à 2,43€ / habitant comme en 2010.

2-6- Aide à la scolarité en milieu rural.

Il se maintient en 2011 à hauteur de 36.000€ avec un investissement pour la dotation de nouveaux matériels de 8000€.

Bien entendu, le bon fonctionnement de ce service est conditionné à la mise à disposition par l'Education Nationale d'un enseignant à mi-temps. Le SIVOM quant à lui assurera le service transport dans les écoles correspondant à 12 jours de mise à disposition d'un agent de déchèterie (2370€ en 2011)

Cette action concernera en 2011, 40 écoles car l'école de SAUVESSENGES est maintenue et 2199 élèves soit 29 élèves de plus

La contribution des collectivités pourrait être maintenue à 80€ par école soit +5% et 4,50 € élève comme en 2010.

2-7- Soutien à la scolarité et à la parentalité.

Après la fin de l'action d'insertion sociale des gens du voyage en juin 2010, une nouvelle action débiterait au mois de février 2011 au collège J. Romains d'AMBERT. L'objectif est de mener un programme de réussite éducative auprès de 30 élèves avec leurs parents. L'intervenant(e) animerait 6 ateliers d'une heure au collège soit 2 heures de soutien scolaire par groupe de niveau au nombre de trois :

1. Elèves du lotissement Claude THAILANDIER
2. 6-5^{ème} du collège ;
3. 4^{ème} et 3^{ème} en décrochage scolaire.

Une demi journée serait consacrée pour le lien avec les parents. Le budget est estimé à 12.000€ en 2011 avec une subvention de 6000€ de la CAF, 1000€ de la l'ETAT. Le SIVOM est en attente d'une aide du Conseil Général en début 2011 pour équilibrer le budget ; En cas de réponse défavorable, le SIVOM à travers son budget administration générale apporterait sa contribution.

Le soutien financier de l'association pour la promotion des gitans et voyageurs d'Auvergne (A.P.G.V.A.) est également sollicité.

4- LES ORIENTATIONS PLURIANNUELLES 2009-2011.

4-1 La Population du SIVOM d'AMBERT

Les populations légales millésimées 2008 des communes et des cantons entrent en vigueur le 1er janvier 2011. Elles ont été calculées conformément aux concepts définis dans le décret n°2003-485 du 5 juin 2003. Leur date de référence statistique est le 1er janvier 2008.

Les dépenses d'investissement durant cette période sont fixées à un montant global de 3,6 millions d'€

Détaillé de la manière suivante :

DEPENSES INVESTISSEMENTS 2009-2011	COUT TTC
INVESTISSEMENTS 2009	1.030.000,00
INVESTISSEMENTS 2010	1.270.000,00
INVESTISSEMENTS 2011	1.200.000,00

TOTAL	3.500.000€
--------------	-------------------

Pour l'année 2012, le SIVOM envisage le même rythme d'investissement autour d'un million d'euros de réalisations se traduisant par

2011-DEPENSES	COUT TTC
2 BOM	370 000,00
Tri sélectif et déchèteries	150 000,00
Modernisation du service collecte	150 000,00
INFORMATIQUE	30. 000,00
TRAVAUX CSDU	300 000,00
Administration	30.000,00
Aide à la scolarité en milieu rural	10.000,00
TOTAL	1.040 000,00

Cette politique d'investissement importante n'est pas exhaustive car elle ne tient pas compte des nouvelles mises en conformité qui pourraient être exigées à court et moyen terme pour le CSDU et inconnues à ce jour.

La prise en charge progressive de la compétence traitement par le VALTOM va entrainer un financement stable pour le SIVOM pour les prochaines années autour de 300.00€/ an, lui permettant de ne plus supporter les investissements du centre d'enfouissement et d'améliorer son autofinancement. A terme, avec l'ouverture d'une usine de traitement à l'échelon départemental cette compétence serait totalement transférée au VALTOM à l'horizon 2013- 2014.

Le défi du SIVOM est d'aborder cette échéance qui augmentera sensiblement le coût de traitement des ordures ménagères par rapport à la situation actuelle. Ainsi, nous passerons d'un coût de 37€ TTC/tonne à 91€/tonne sans le transport avec le pôle de traitement VALORDOM.

Il est donc impératif de mener une réflexion au sein du SIVOM d'ici 2013 pour rechercher des marges de manœuvre financières afin de ne pas augmenter la cotisation des usagers.

Une étude prospective sera présentée dans le courant de l'exercice 2011.

D'ores et déjà, une solution est envisageable avec l'atténuation de la montée en charge de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) par la certification iso 14001 et la valorisation biogaz dans le courant de l'exercice 2011. Ainsi, au lieu de payer une TGAP à 30€/ tonne en 2012 et 2013, le SIVOM devrait payer une TGAP de 15€/ tonne soit une économie budgétaire de 300.000€/ an ou 150.000€ sur le simple traitement des ordures ménagères et les encombrants du territoire du SIVOM

L'autre défi du SIVOM pour les années à venir est de préserver la durée de vie du Centre d'enfouissement du Poyet en diminuant progressivement l'apport des déchets industriels banals (DIB) extérieurs.

l'apport de recettes de ces déchets est indispensable pour l'instant dans l'équilibre financier du SIVOM (22% des recettes de fonctionnement pour le CA 2010).

La poursuite de l'acceptation des déchets extérieurs à l'arrondissement pourrait se poursuivre pour les 3 années à venir de la façon suivante :

12500 tonnes en 2011

8000 tonnes de 2012 à 2013.

Le programme local de prévention des déchets :

2011 verra débuter le début de ce programme avec l'élaboration d'un diagnostic et la mise en place d'un programme pluriannuel visant à diminuer la production de déchets en amont de la collecte de 7% par habitant sur 5ans. Un effort collectif sera donc recherché représentant une diminution de 27kg/ habitant. L'atteinte de cet objectif permettra d'obtenir de la part de l'ADEME une subvention de 240.000€ et diminuer ainsi l'impact environnemental de notre territoire .

Le comité syndical est invité à prendre acte du Débat d'orientation budgétaire 2011.

Discussion :

Sur le SPANC :

Mr BERTHON indique que la commune d'AMBERT compte 700 installations individuelles.

Mr CHABRIER, Maire de VIVEROLS indique que l'embauche d'un technicien paraît prématurée car nous n'avons pas encore les conclusions de l'étude diagnostique ; De plus, les entreprises de bâtiment dans le secteur semblent compétentes pour s'occuper de la réhabilitation.

Mr DAURAT, Vice Président comprend cette inquiétude tout en indiquant que les étudiants susceptibles de mener cette étude sont libres qu'à partir du printemps. Cependant, l'organisation du SPANC aujourd'hui avec la simple mise à disposition sur un tiers temps d'un agent de maîtrise du centre d'enfouissement ne suffit plus pour répondre à la montée en charge des contrôles de l'existant et du neuf et du réhabilité avec les nouvelles obligations réglementaires.

Mr BERTHON ajoute que le SPANC est obligé d'apporter son avis sur toute réhabilitation ou le neuf et avec le développement de nouvelles filières homologuées, il est impératif qu'un technicien soit présent pour bien orienter les propriétaires.

Mr TERRIER de JOB pense quant à lui que le SIVOM a besoin d'un technicien pour aider les communes face au quart des installations polluantes constaté. L'aide aux particuliers va être confrontée à une forte concurrence du privé qui va se positionner sur des services similaires au SPANC.

Mr le Président propose d'adresser rapidement un courrier aux collectivités retraçant les principales missions du futur technicien pour une décision des communes avant fin avril 2011. De plus, il rappelle le tarif unique pour les vidanges des installations sur le territoire du SIVOM et la consultation prochaine pour que le prestataire du Syndicat propose des tarifs préférentiels sur les Stations d'épuration.

Sur le SIG :

Mr DUCOING, Maire de Ste FERREOL DES COTES, indique que le cadastre numérisé ne mentionne pas les mêmes informations par rapport au système précédent tout particulièrement pour l'ensemble des propriétaires en indivision voire également les curatelles qui ne sont pas signalées.

Mme GIRON, informe que ce problème sera remonté au prestataire.

Le comité prend acte du DOB.

4-2 – Subvention ADIL 2011.

Considérant que l'Association Départementale pour l'Information sur le Logement qui a pour vocation d'offrir gratuitement au public, en un seul lieu, un conseil complet et objectif sur toutes les questions juridiques, financières, fiscales et techniques liées à l'habitat sollicite auprès du Syndicat Mixte une aide financière pour le maintien de ce service de proximité sur l'arrondissement d'Ambert.

Il précise que l'ADIL assure des permanences à Ambert depuis 1983.

Monsieur le Président propose de renouveler la subvention à l'ADIL à hauteur de 373 €.

LE COMITE SYNDICAL

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,
est invité à :

DECIDER à l'unanimité d'accorder une subvention exceptionnelle de 373 € à l'ADIL 63 au titre de l'année 2011 pour le maintien de ce service de proximité sur l'arrondissement d'Ambert.

CHARGER Monsieur le Président de l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

4-3 Validation convention DIB 2011 avec la Société VEOLIA

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du comité syndical en séance du 14 octobre 2010 fixant les tarifs 2011 du Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU),

Considérant le projet de convention joint de traitement au CSDU de déchets industriels banals pour l'année 2011 avec la société **VEOLIA PROPLETE CENTRE HAUTE LOIRE pour un traitement de déchets industriels banals de 750 tonnes**

Considérant que cette nouvelle convention fixe l'autorisation à la société visée de déverser les déchets au prix de 72 euros / tonne (hors TGAP),

LE COMITE SYNDICAL

Sur rapport de son Président après avoir pris connaissance des projets de convention et après en avoir délibéré.

Est invité à :

SIGNER la convention autorisant la Société **VEOLIA PROPLETE CENTRE HAUTE LOIRE** à déposer des déchets.

AUTORISER Monsieur le Président à signer cette convention pour la période du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011.

DONNER POUVOIR à Monsieur le Président pour entreprendre l'ensemble des démarches nécessaires en vue de la réalisation de la présente délibération.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

5-Affaires techniques

5-1 – Location de bennes pour bouteilles de gaz.

Considérant la nécessité de reconduire une convention pour la location d'une benne pour le stockage des bouteilles de gaz et des extincteurs auprès de la société **CLAUSTRE EURL**.

Monsieur le Président précise que le coût de la location est de 90 €uros HT mensuel soit 107,64 €uros TTC par mois.

Monsieur le Président précise que cette benne sera stockée à la déchèterie d'Ambert.

LE COMITE SYNDICAL

Sur rapport de son Président et après en avoir délibéré,

est invité à :

APPROUVER les termes de la convention relative à la location d'une benne pour stockage bouteilles de gaz et extincteurs.

CONFIER à Monsieur le Président le soin de signer cette convention pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011.

CHARGER Monsieur le Président de l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

5-2- Demande de subvention au Conseil Général pour acquisition de colonnes à verre et rénovation pluriannuelle des déchèteries.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant le projet du SIVOM de se doter de nouvelles colonnes en verre en vue d'accentuer la collecte sélective sur l'arrondissement d'AMBERT,

Considérant également que la collectivité projette de lancer en 2011 une première tranche de rénovation pluriannuelle des déchèteries, construites depuis 15 ans et qui nécessitent pour certaines des agrandissements permettant d'accueillir les nouvelles filières de déchets recyclables

Considérant le programme départemental des aides financières du Conseil Général pour le plan des déchets ménagers 2011,

Considérant que ce programme prévoit dans son :

Action 1 « aides aux déchèteries » une subvention de 30% du montant HT des dépenses, plafonnées à 300.000€ pour un programme 2011 prévu de 200.000€ dont 20% de maîtrise d'œuvre intégrant un audit et 160.000€ de travaux.

action 2- « aide à l'optimisation et la densification du tri » une aide de 30% du montant HT des dépenses plafonnées à 15 000€ par colonne de tri, aériennes, semi enterrées ou enterrées, pour un programme 2011 du SIVOM d'acquisition de 10 colonnes de tri de verre pour les communes non encore desservies pour un coût unitaire prévisionnel de 1 000€ HT soit un coût total HT de 10 000 € pour une subvention attendue du Conseil Général de 3 000€.

LE COMITE SYNDICAL

Sur rapport de son Président et après en avoir délibéré ;

est invité à :

SOLLICITER une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Général du Puy de Dôme dans le cadre de son programme départemental des déchets ménagers.

CHARGER Monsieur le Président le soin d'entreprendre les démarches nécessaires en vue de l'obtention de cette subvention.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

5-3- Convention reprise de plastiques avec la Société SOLOVER.

Monsieur le Président rappelle que la société **SOLOVER** réalise la collecte et le tri des déchets valorisables en verre.

Monsieur le Président précise que lors du tri du verre, des déchets valorisables autres tels que des flacons plastiques peuvent être traités.

Monsieur le Président précise que ces déchets de flacons plastiques seront repris par le Syndicat Mixte d'Ambert et seront valorisés par une société agréée, la société CLAUSTRE ENVIRONNEMENT, dans le cadre de la convention avec Eco-Emballages.

Monsieur le Président énonce que le Syndicat participe financièrement aux coûts de transport entre l'usine de la société SOLOVER et la société agréée.

Monsieur le Président précise que le montant de cette participation financière s'élève à 110,03€ au lieu de 107,35 € par tonne en 2010

LE COMITE SYNDICAL

Sur rapport de son Président et après en avoir délibéré
est invité à :

DÉCIDER de conclure la convention de récupération des déchets valorisables de la société SOLOVER.

CHARGER Monsieur le Président de signer cette convention pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2011.

CHARGER Monsieur le Président de l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

5-4 – Validation marché de fournitures de carburant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics et en particulier ses articles 26II, 57 et 59.

Vu l'avis de la commission d'Appel d'Offres lors de la séance du 14 janvier 2011.

Considérant que ce marché a fait l'objet d'un appel d'offres ouvert paru dans le BOAMP du 17/11/2010, le J.O.U.E du 16/11/2010 et que l'ouverture des plis s'est déroulée le 14 janvier dernier par la commission d'appel d'offres.

Monsieur le Président indique que le candidat retenu est la société ASTIER IMBERT sise à AMBERT (63) pour les deux lots de fourniture de fuel et de gasoil, représentant l'offre économiquement la plus avantageuse pour la fourniture de 650.000L de gasoil et 217.000L de fuel sur 40 mois pour un estimatif financier de 963.000€ TTC.

LE COMITÉ SYNDICAL

Sur rapport de son Président et après en avoir délibéré ;
Est invité à :

DÉCIDER d'accepter les conditions du marché.

AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché de fournitures avec la société ASTIER et IMBERT,

CHARGER le Président d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

5-Affaires du personnel

5-1 – Recrutement personnel temporaire.

Considérant la nécessité de pallier les absences du personnel titulaire ou sous contrat en congé, annuel ou maladie, ou lorsqu'il existe un besoin saisonnier ou occasionnel pour tous les services du Syndicat Mixte d'Ambert, et d'un agent chargé du ménage des bureaux Rue Anna Rodier, il serait souhaitable de procéder au recrutement de personnel temporaire.

Ce personnel est recruté en qualité d'agent auxiliaire et temporaire à titre précaire.

Considérant que le Syndicat Mixte d'Ambert fait appel à l'Association « Coup de Main » pour la mise à disposition de personnel pour pallier les besoins urgents (maladie, absence..) du personnel titulaire du Syndicat Mixte d'Ambert.

Monsieur le Président sollicite donc l'autorisation de procéder au recrutement de ce personnel temporaire directement ou par l'intermédiaire de l'association « Coup de Main » dont le nombre et la durée de recrutement seront en fonction des nécessités de chaque service lors des congés annuel ou maladie. Le coût horaire de ces associations inclue les frais de gestion et d'assurance qui évoluera en fonction du taux du SMIC.

LE COMITE SYNDICAL

Sur rapport de son Président et après en avoir délibéré,
est invité à :

AUTORISER Monsieur le Président à recruter le personnel temporaire, directement ou par l'intermédiaire de l'association « Coup de Main », nécessaire au bon fonctionnement de tous les services du Syndicat Mixte d'Ambert lors de congé annuel ou de maladie.

CHARGER Monsieur le Président de l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de cette délibération.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

5-2 – Remboursement frais kilométriques

Considérant que le Syndicat Mixte d'Ambert peut demander à l'Association Coup de Main de mettre à disposition du personnel pour assurer la surveillance des déchèteries lorsque les agents permanents sont en congé ou en maladie.

Les agents mis à disposition par l'Association Coup de Main doivent utiliser leur véhicule personnel pour se rendre de leur domicile jusqu'à la déchèterie. Ces frais de déplacement devront être facturés par Coup de Main au Syndicat Mixte d'Ambert au tarif en vigueur et en fonction de la puissance de la voiture utilisée.

Monsieur le Président sollicite l'autorisation de signer les conventions avec l'Association Coup de Main à chaque mise à disposition.

LE COMITE SYNDICAL

Sur rapport de son Président et après en avoir délibéré est invité à :

APPROUVER les conventions qui seront présentées par l'Association Coup de Main pour chaque mise à disposition et autorise le Président à signer ces conventions.

ACCEPTER que les frais de déplacements soient facturés par Coup de Main au Syndicat Mixte d'Ambert au tarif en vigueur.

CHARGER Monsieur le Président de l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

5-3 – Modification du tableau des effectifs- créations et suppressions de postes.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire,

Considérant que pour les besoins du service et dans le cadre de l'évolution de carrières des agents titulaires de la fonction publique territoriale, il est nécessaire d'une part, de créer

- 2 postes d'Adjoint Technique principal de 1^{ère} Classe à temps complet (agents de collecte)
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.(administration générale)

Tout en supprimant parallèlement

- 2 postes d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe à temps complet (agents de collecte)
- 1 poste d'adjoint administratif de 1^{er} classe (administration générale).

LE COMITE SYNDICAL

Sur rapport de son Président et après en avoir délibéré ; est invité à :

SUPPRIMER les postes décrits ci-dessus.

DECIDER de créer les postes décrits ci-dessus.

CHARGER le Président de l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

5-4 – Convention recours personnel temporaire collecte des ordures ménagères avec l'association Coup de Main

Monsieur le Président précise qu'à cette fin, une convention doit être signée afin de formaliser l'indemnité dite de disponibilité immédiate versée aux agents de Coup de Main.

LE COMITE SYNDICAL

Sur rapport de son Président et après en avoir délibéré est invité à :

DECIDER de conclure une convention avec Coup de Main pour la mise en place de l'indemnité dite de disponibilité immédiate accordée aux agents intérimaires appelés dans l'heure précédent le départ de la collecte ordures ménagères pour pallier les maladies du personnel du SIVOM d'Ambert.

CHARGER Monsieur le Président de signer cette convention qui prendra effet à compter de janvier 2011.

CHARGER Monsieur le Président de l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

5-5 –Validation plan de formation 2010 du personnel et prévisionnel 2011.

VOIR NOTE EN ANNEXE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du comité technique paritaire en sa séance du 08 décembre 2010,

Considérant la nécessité de mettre en place un plan de formation annuel du personnel du SIVOM.

Considérant que le plan 2011 prévoit la mise en œuvre de 367 jours de formation soit une évolution de +57% par rapport à 2010 auprès des 55 agents représentant un coût de près de 29.000€ de versement à des organismes de formation et près de 78000€ de dépenses consacrées à cette action.

LE COMITE SYNDICAL

Sur rapport de son Président et après en avoir délibéré
est invité à :

DECIDER de valider le plan de formation du personnel du SIVOM 2011 et le bilan de l'année 2010.

PREVOIR l'ouverture des crédits à cette fin au budget 2011.

CHARGER Monsieur le Président de l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

5-6-Création pour besoins occasionnels d'un animateur territorial pour l'accompagnement à la scolarité et à la parentalité:

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 26 janvier 1984 relative au statut de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire,

Considérant que pour poursuivre l'action d'insertion sociale des gens du voyage qui s'élargit désormais en 2011 à un accompagnement à la scolarité et à la parentalité auprès des élèves du Collège Jules Romains d'AMBERT, il est nécessaire de créer un poste d'animateur territorial contractuel pour besoins occasionnels pour une période de 6 mois éventuellement renouvelable une fois,

LE COMITE SYNDICAL

Sur rapport de son Président et après en avoir délibéré ;
est invité à:

CREER le poste d'animateur territorial dans les conditions décrites ci-dessus.

CHARGER le Président de l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

6-questions diverses :

Néant.

LA SEANCE EST LEVEE A 20H10

PROCES VERBAL APPROUVE PAR LE COMITE SYNDICAL DU 17 FEVRIER 2011.